

Sixième dimanche du Temps Ordinaire A

Le moment est solennel : sur la montagne où il vient de déclarer les Béatitudes et de dire aux disciples qu'ils sont « sel de la terre » et « lumière du monde », Jésus prend à nouveau la parole : « *ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir, mais accomplir* » (Mt 5, 17). Jésus répond en fait à deux types d'opposants : les tenants de la matérialité de la loi (le légalisme) comme ceux qui choisissent leur « loi ». Déifier la loi, légaliser Dieu ou inversement séparer Dieu de sa loi : Jésus remet en vigueur la loi comme loi de Dieu. Dieu est le donateur de la loi et c'est dans la communion personnelle avec Lui que la loi s'accomplit.

Quelle est cette loi ? tu ne commettras pas de meurtre ; tu ne commettras pas d'adultère ; tu ne manqueras pas tes serments ... et quelle est le fine pointe des « accomplissements de Jésus » ? Deux exemples d'accomplissements de Jésus : le meurtre appellera le jugement et Jésus dit que la colère aussi devra passer en jugement ; et à propos de l'adultère, Jésus dit que regarder l'autre avec convoitise est déjà un adultère. Idem pour l'insulte appelant la réconciliation ou la maîtrise de nos membres corporels. La fine pointe des « accomplissements » de Jésus vise non pas une obéissance servile mais libre à la loi car la loi est bonne et désirable pour nous faire poser des actes de liberté, plus élevés que la soumission de la servitude. Encore faut-il comprendre, expliquer et adhérer à la racine et à la visée de la loi qui est la communion avec Dieu et entre nous.

Ce chemin de libération a été annoncé par les prophètes et encouragé par les auteurs des livres de Sagesse, tel que Ben Sira dans la première lecture : « *si tu le veux, tu peux observer les commandements, il dépend de ton choix de rester fidèle* » (15,

15). Et pour grandir dans cette fidélité, Jésus alterne les « *vous avez entendu* » (car la loi était lue dans les synagogues) et les « *et moi et je vous dis* », à quatre reprises : ce n'est pas une contradiction, c'est une ajoute qui accomplit ce qui précède, en allant à la source à la fois du péché intérieur à l'homme et de la loi, expression de l'amour de Dieu voulant épargner à celui qu'Il a créé tout ce qui l'amoindrirait voire le détruirait.

Cette page d'Evangile pose la question de la Loi nouvelle. Il ne s'agit pas d'opposer le judaïsme et le christianisme de manière simpliste. Des rabbins ont, en effet, eu des paroles approchantes. Le radicalisme de Jésus, en revanche, ne se retrouve pas dans la littérature juive. Le radicalisme, comme ce terme l'indique, veut aller à la racine de nos actes pour les éclairer et les purifier. C'est cela le combat spirituel à la lumière de l'Evangile. La manière nouvelle de vivre la loi, c'est de la vivre en fils, dans le Fils unique, de se laisser brûler par l'amour de Dieu répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint. « *Qu'est-ce donc que le Seigneur a apporté lors de sa venue*, demandait Irénée de Lyon ? *Sachez qu'il a apporté toute nouveauté en s'apportant lui-même* » (Contre les hérésies, IV, 34). Pour nous, aujourd'hui, la foi, c'est regarder le Christ, s'en remettre au Christ, s'attacher au Christ, se conformer au Christ, à sa vie. Alors, maintenant, dans l'Eucharistie, déposons nos désirs et nos pensées au pied de l'autel, ainsi que le don de notre vie, en les offrant au Père en union au Sacrifice du Christ, pour les retrouver purifiés, illuminés, fondus et transformés, par la grâce, en un seul Pain. Amen.

Frère Eric Bidot ofm cap
(églises St Martial de Corrèze et St Sernin de Brive)
dimanche 15 février 2026